



# COMITE DIRECTION

## 3/04/2023

18H30 - Présentiel

- \* Ordre du jour :
- \* 1 - Présents/Excusés
- \* 2 – Vœux, condoléances, remerciements
- \* 3 - Approbation du PV du 13/02/2023
- \* 4 - Communications du Président
- \* 5 – Violences, incivilités
- \* 6 - Point sur la filière des nouvelles formations (réunion clubs du 30/03/2023)
- \* 7 - CR de la réunion de la Commission Mixité et Bénévolat
- \* 8 - AG Dématérialisée (juin 2023)
- \* 9 - Réunions de secteurs
- \* 10 - Questions diverses

# 1 - PRÉSENTS – EXCUSÉS

## 1. – PRESENTS – EXCUSÉS

- **Présents** : BEY Guy - CHAMBON Marc - EUVRARD Joël -- GARANDEAU Didier - GONNET Stéphanie - GOUX Joël - GRANDJEAN Isabelle - HINDERCHIETTE Pascal - MATHEY Jean-Paul - MOSCATO Franck - PARRIAUD Dominique - PERRAULT Roger - Philippe PUGET - THIBERT Georges - ZAIED Haithem – ROUEFF Anthony
- \* **Assistent** : Yohann CASSIER, Directeur, RODOT Mélise, Présidente de la Commission Féminin, PENOT René, Président de la Commission d'Appel, LOREAU Jérôme, co Président CDA, GAUTHERON Marcel, Président de la Commission des délégués, MELICQUE Damien, CTDA
- \* **Excusés** :
  - *BRAY Bernard, Président AEF 71 (donne pouvoir à PUGET Philippe)*
  - GAUTHERON Marcel, Président de la Commission des délégués (*Commission représentée par Philippe PUGET*)
  - POPILLE Gérard, vice-président Commission Mixité & Bénévolat
  - FERNANDES Christelle (*donne pouvoir au Président*)
  - DE ASCENSAO Elisabeth, secrétaire générale (*donne pouvoir à Pascal HINDERCHIETTE*)

## 2 VŒUX, CONDOLÉANCES, REMERCIEMENTS

### - **Condoléances :**

- Le District 71 présente ses sincères condoléances à :
  - \* La famille et au club de Givry St Désert pour le décès de Christophe CLEMENT ancien arbitre et membre du Comité Directeur du Pays saônois.

### - **Félicitations :**

- Le DISTRICT 71 adresse ses félicitations à l'AS CHATENOY LE ROYAL pour son parcours aux championnats scolaires UNFSS FEMININS
- Le DISTRICT 71 adresse ses félicitations à l'US Blanzay Féminines pour son parcours au Challenge National Futsal (3è place, vainqueur de la petite finale)

### **3 APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU 13/02/2022**

Le CD adopte le dernier PV à l'unanimité

## 4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT – DOSSIERS EN COURS

- **Courriers entrants :**
- Remerciements de l'AS Sornay pour l'attribution du Label jeune remis le 17 mars dernier, et pour la belle dotation obtenue.
- le Comité Direction valide l'aide exceptionnelle de 300 € à l'US Blanzay Féminines pour leur déplacement à Pont Ste Maxence (finale challenge national futsal)
- Formation arbitre club (compléter le 1.5) : LE Comité Direction valide le montant de 90 euros pour la formation arbitre de club
- Sébastien FAUCHERAND présente sa démission de la Commission de Discipline – Le Comité de Direction dans son ensemble le remercie pour le travail accompli et lui souhaite bonne continuation dans ses missions professionnelles

## 5 VIOLENCE ET INCIVILITES

### \* Incidents récurrents avec les équipes SENIORS du FC AUTUN :

- \* Le Président dresse un état des incidents rencontrés avec les équipes seniors du FC AUTUN depuis le début de la saison.
- \* Force est de constater que les incidents se sont aggravés avec en point d'orgue les rencontres jouées dans un contexte d'insécurité réelle, et observés à la fois par les officiels du District et par les forces de l'ordre appelées à plusieurs reprises.
- \* Le Comité Directeur du District constate que la sécurité des officiels et des équipes adverses n'est pas garantie à l'occasion des matchs des équipes sénior du FC AUTUN.
- \* Les membres du Comité de Direction sont amenés à se prononcer sur le maintien ou pas des équipes seniors du FC AUTUN au sein des différentes compétitions organisées par le District.
- \* **Le COMITE de DIRECTION, au regard des obligations imposées au District sur le plan de la responsabilité et de l'organisation des rencontres sportives, décide de suspendre à titre définitif les équipes SENIORS 1 et 2 du FC AUTUN pour la saison 2022/2023.**
- \* Cette décision est motivée par l'incapacité du club et de ses dirigeants à répondre aux responsabilités qui leur incombent.
- \* *Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission compétente de la F.F.F. dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 et 190 Règlements Généraux de la F.F.F.*

\*

## 5 VIOLENCE ET INCIVILITES

### \* Mesures disciplinaires complémentaires :

- \* Le Bureau du district, lors de sa réunion exceptionnelle du 29 mars 2023, a souhaité mettre en place des résolutions concernant des mesures disciplinaires complémentaires.
- \* Après échanges avec l'ensemble des membres présents, le COMITE de DIRECTION, approuve à l'unanimité les mesures complémentaires aux sanctions disciplinaires mentionnées en annexe 1.
- \* Les clubs du District auront l'obligation d'apposer les supports sur le thème « LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES » dans les enceintes sportives et aux endroits stratégiques (vestiaires, buvettes, club house, entrée stade, tribune). Ces supports leur seront adressés par le District dans les prochains jours.
- \*



\* **Résolution n°5 du Comité Directeur du 3 avril 2022**

- \* Compte tenu des nombreux incidents et problèmes graves de comportement survenus depuis le début de saison 2022/2023, et notamment sur les derniers week-ends, le Comité Directeur tient à affirmer la plus grande fermeté du District 71 vis-à-vis de ces événements.
- \* En conséquence, le Comité Directeur met en place les mesures suivantes, la commission de discipline aura en charge leur application.
- Coups sur arbitre ou sur autre officiel sur et en dehors du terrain : **suspension à titre conservatoire** de l'équipe concernée.
- \*
  - Bagarre générale impliquant des membres des 2 (deux) clubs et/ou public : **suspension à titre conservatoire** des 2 (deux) équipes pour les 3 (trois) matches suivants
  - \* En cas de récidive dans les 6 (six) mois : suspension de (ou des) l'équipe (s) pour 10 (dix) matchs.
- Envahissement de terrain : **suspension du terrain à titre conservatoire** et **matches à huis clos** pour l'équipe concernée pour les 3 (trois) prochaines rencontres à domicile.
- \*
  - Insultes proférées à l'encontre d'un arbitre ou d'un autre officiel du district de la part de joueurs, éducateurs ou dirigeants et dûment notifiées par un rapport circonstancié d'un officiel (arbitre, délégué ou observateur du district) : **suspension du terrain à titre conservatoire** et **matches à huis clos** pour l'équipe concernée pour les 3 (trois) prochaines rencontres à domicile.
  - \*
    - Insultes proférées à l'encontre d'un arbitre ou d'un autre officiel du district de la part du public et dûment notifiées par un rapport circonstancié d'un officiel (arbitre, délégué ou observateur du district) : **rencontres à huis clos à titre conservatoire** pour l'équipe concernée pour les 3 (trois) prochaines rencontres à domicile.
    - \* En cas de récidive dans les 6 (six) mois : suspension du terrain pour l'équipe concernée pour 10 (dix) matchs.
  - Insultes à caractère raciste, homophobe ou discriminatoire de la part des joueurs, éducateurs ou dirigeants et dûment notifiées par un rapport circonstancié d'un officiel (arbitre, délégué, observateur du district) : **suspension du terrain à titre conservatoire** pour l'équipe concernée pour les 3 (trois) prochaines rencontres à domicile
  - \*
    - Insultes à caractère raciste, homophobe ou discriminatoire de la part du public et dûment notifiées par un rapport circonstancié d'un officiel (arbitre, délégué, observateur du district) : **rencontres à huis clos à titre conservatoire** pour l'équipe concernée pour les 3 (trois) prochaines rencontres à domicile
    - \* Ces sanctions promulguées à titre conservatoire ont pour objet de réagir rapidement après les faits graves, sans préjuger des décisions définitives qui seront prises par la commission de discipline notamment après le délai d'instruction.
    - \*

\* **Ces mesures sont applicables dès le 4 avril 2023.**

## **6 POINT SUR LA FILIERE DES NOUVELLES FORMATIONS (RÉUNION CLUBS DU 30/03/2023)**

- Intervention de Damien MELICQUE, CTD DAP
  - Support en annexe du procès verbal

## 7 COMMISSION MIXITÉ & BÉNÉVOLAT

Intervention de Mélise RODOT, Présidente de la Commission

Le procès verbal de la réunion est disponible sur le site

## 8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉMATÉRIALISÉE

Date à fixer (juin)

A l'ordre du jour : renouvellement du commissaire aux comptes, élection des délégués Ligue

## 9 REUNIONS SECTEURS

Intervention de Guy BEY :

- Réunions à programmer,
- Prévoir un temps d'échanges sur le rôle du délégué en District avec fiche en appui lors de ces réunions de secteur en mars / avril
- Joël Euvrard propose des formations de délégué et d'utilisation de FMI aux clubs lors des réunions de secteur (dès la saison prochaine pour le début des formations)

## 7 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Retour DSI** suite à l'arrêt des désignations via foot 2000
- **Matinée des récompenses**
- **Tirages de coupes le 2/05**

L'ordre du jour est épuisé.

Haithem ZAIED  
Président

Pascal HINDERCHIETTE  
Vice Président